

LA COTISATION SYNDICALE À quoi sert elle ?

► Elle garantit l'indépendance de l'organisation vis-à-vis des instances gouvernementales, patronales et des partis politiques.

► Elle sert aussi, à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, formations, organisations des réunions, de la solidarité, des luttes etc...).

SE SYNDIQUER Combien ça coûte ?

Adhérer coûte 1% du salaire net.

Exemple : pour un salarié qui perçoit 1000 euros par mois c'est 10 euros par mois de cotisations.

L'adhésion à une organisation syndicale donne droit à 66 % de réduction d'impôt. Tout syndiqué, imposable ou pas, pourra bénéficier de ce crédit d'impôt.

Comment ça marche ?

C'est très simple, une fois votre bulletin d'adhésion rempli et renvoyé à la CGT, une demande de prélèvement automatique va vous être envoyée, vous la signez et la retournez. Tous les deux mois un prélèvement automatique va s'opérer et un reçu annuel vous sera envoyé pour votre déclaration d'impôt.

Vous prendrez la place que vous aurez envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le vôtre. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat.

Maintenant,
à vous de choisir !
Ensemble,
nous serons plus forts !

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Âge :

Profession :

Entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Renvoyer à :

USPAOC-CGT

14/16 rue des Lilas 75019 PARIS

01.42.40.94.02

contact@uspaoc-cgt.org

www.uspaoc-cgt.org



Pourquoi se syndiquer ?

www.uspaoc-cgt.org



Graphisme et illustration pboutry@free.fr

Fédération du spectacle



L'USPAOC-CGT C'est quoi ?

C'est l'Union des syndicats
CGT des Personnels de
l'Animation et des Organismes
Sociaux, Sportifs et Culturels.

L'USPAOC intervient au côté
des salariés de l'animation,
du sport, des acteurs du lien
social et familial, mais aussi des
salariés des associations, des
mouvements d'éducation
populaire, des crèches, des
accueils de loisirs, des maisons
de quartier, des centres sociaux, des
centres de loisirs, des clubs sportifs,
des maisons pour tous et des centres de
vacances. Forte de son expérience et de
sa connaissance globale de ces secteurs.

*Elle porte les revendications
des salariés.*

L'USPAOC-CGT
s'implique avec combativité dans les
négociations nationales auprès
des trois conventions collectives

ANIMATION,
SPORT,
ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Alors,
prenez votre avenir en mains,
adhérez à
l'USPAOC-CGT !

POURQUOI SE SYNDIQUER ? Et si on en parlait !

Pour beaucoup de salarié-e-s, travailler est devenu
stressant, ce n'est pas acceptable : les injustices et
les inégalités se multiplient sur les lieux de travail
comme dans la société. Le syndicat permet à
chacun et à chacune d'exprimer ses aspirations et
de les faire aboutir par la force du **"Tous ensemble"**.
Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire
respecter, d'en conquérir de nouveaux.

"S'unir pour être plus fort !"

Cela se concrétise par la mise en commun des
efforts pour faire progresser les convergences
d'intérêts, en respectant les différences d'approche
et de situation. La force des salarié-e-s vient du
nombre et de l'unité.

*Vous voulez une CGT plus présente,
plus à l'écoute, plus efficace ?
Pour cela, la CGT a besoin de vous,
de votre opinion, de vos suggestions,
de vos revendications.
Prenez toute votre place dans le syndicat.*

**Construire votre avenir
ou le subir.**

*Les syndicats n'existent pas sans les
syndiqué-e-s. Si vous adhérez à la CGT,
c'est vous qui la ferez.*

Vous en serez l'acteur ou l'actrice principal, celui
ou celle qui définit l'orientation du syndicat, ses
revendications et ses actions.

SE SYNDIQUER À LA CGT C'est quoi ?

- ▶ C'est être conscient qu'en restant isolé-e il
ne vous sera possible ni de vous défendre, ni de
conquérir de nouveaux droits.
- ▶ C'est donner du poids à vos revendications.
- ▶ C'est participer à la vie et à l'action collective
de votre syndicat pour gagner de nouveaux droits
et vous faire respecter en tant qu'être humain et
en tant que salarié-e.
- ▶ C'est ouvrir une porte sur l'information et les
formations auxquelles chaque syndiqué-e a droit.
- ▶ C'est faire valoir vos droits (code du travail,
conventions collectives, accords d'entreprise...).
- ▶ C'est accéder aux formations syndicales, que
nous proposons, dans de multiples domaines.
- ▶ C'est apporter ses connaissances au collectif.
- ▶ C'est être acteur et actrice de l'amélioration de
votre condition de salarié-e.
- ▶ Et c'est surtout :

**Ne plus être seul-e
face au monde du travail.**

